

PASSEPORT ET CNI D'UN MAJEUR

Présenter les documents <u>originaux</u> . Tout dossier incomplet sera refusé. (Aucune impression en mairie)
 Dossier de pré-demande à effectuer sur le site https://ants.gouv.fr/ Prendre rendez-vous sur le site officiel de la ville de braine.fr pour le dépôt de dossier.
□ Photos d'identité impérativement de moins de 6 mois, non découpées et conformes aux normes (sans lunettes)
☐ Pièce d'identité (CNI ou Passeport)
☐ Le(s) titre(s) à renouveler : (passeport et/ou CNI)
En cas de perte ou de vol : Déclaration de perte ou de vol.
Un timbre fiscal de 25€ pour la CNI.
Une pièce d'identité avec photo.
☐ Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si la commune de naissance est dé-
matérialisée).
☐ Justificatif de domicile de moins d'un an. Pas de justificatif d'abonnement (Facture d'énergie, Eau, Téléphone, avis d'imposition ou non-imposition, taxe d'habitation
d'habitation, taxe foncière, titre de propriété, attestation d'assurance du logement). <u>En cas d'hébergement :</u>
 Justificatif de domicile de l'hébergeant,
 Attestation d'hébergement avec votre nom et celui de l'enfant. Pièce d'identité de l'hébergeant (CNI, passeport, titre de séjour ou autre) Certificat de naturalisation le cas échéant.
Si demande de Passeport : ☐ Timbre fiscal : 86€
Si changement d'état-civil :
 Mariage : acte de mariage de moins de 3 mois ou acte de naissance avec la mention de mariage de moins de 3 mois. Divorce avec conservation du nom de l'époux(se) : jugement de divorce.
Veuf(ve) : acte de décès de moins de 3 mois ou copie du livret de famille.